CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

Arrivée.	Départ.
LOUISVILLE AND NASHVILLE.	
No 27 F't m'l 7:40 am	No 2 F't m'l 7:40 p m
No 1 Fast line 7:15 p m	No 4 Lim'd 11:15 a m
No 5 Lim'd 8:10 p m	No 6 F't line 7:55 a m
No 7 coast lim dim.excepté 3:50 a m	No 8 coast lim dim.excepté 3:45 p m
QUEEN AND CRESCENT ROUTE	
No 1 Limited 8:30 am	No 2 Lim.ited 7:10 pm
No 3 Fast Mail 2:30 am	No 4.....—8:10 am
ILLINOIS CENTRAL.	
No 23, Local Mail 10:00 pm	No 24, Local Mail ..7:00 am
No 3, Chicago Limited.....7:45 pm	No 4, Chicago Limited .....9:00 am
No 2 Lou and Cin limited.....7:45 pm	No 4 Lou and Cin limited .....9:00 am
No 1 f't mail 8:30 am	No 2 f't mail 7:20 p m
No 1 Lou & Cin 8:30 am	No 2 Lou & Cin 7:20 pm
McComb Ac. 9:30 a m	McComb Ac. 5:30 p m
YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.	
Memphis ex 11:30 a m	Memphis ex..4:20 pm
Vicksburg ex 5:30 pm	Vicksburg ex 8:15 a m
Baton Rouge ac 9:15 am	Baton R'ge ac 4:30 pm
SOUTHERN PACIFIC COMPANY.	
Tex & Mex ex 6:40 p m	Tex & Mex ex 9:00 a m
Cal Ex.....7:55 am	Cal ex.....8:40 pm
TEXAS AND PACIFIC.	
F't Worth. Hot. Sp'gs and St L ex 6:15 p m	California ex. 8:15 a m
EAST LOUISIANA RAIL ROAD. Du dépôt de la Queen and Crescent rue Pros Tons les jours excepté dimanche.	
No 7.....8:35 am	No 8.....4:00 pm
Dimanche excursion	
No 5.....6:35 pm	No 6.....7:30 am
NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R. Dimanche seulement.	
Alger.....7:35 p m	Alger.....8:00 a m
Tous les jours excepté dimanche et samedi.	
Alger.....10.00 am	Alger.....4:00 pm
Samedi et dimanche seulement.	
Alger.....10:05 am	Alger.....5:30 pm
Tous les jours excepté dimanche	
Alger.....9:00 p m	Alger.....8.00 a m
LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY. Tous les jours excepté dimanche.	
De Belair et Shell Beach.....9:10 a m	Pour Belair et Shell Beach.....4:10 p m
Dimanche seulement.	
De Belair.....7:00 am	Shell Beach 5:30 a m
De Shell B'h 10:02 am	Shell Beach...8:00 am
Shell Beach...7:00 p m	Belair.....5:30 p m
	Shell Beach...7:30 p m

FAITS DIVERS.

Température du 8 mars 1898.

Thermomètre de E. A. L. Claudel, Opticiens No 142 rue du Canal, Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 h. du matin....	58	14
Midi.....	64	18
3 P. M.....	66	19
6 P. M.....	64	18

Mariages, Naissances et Décès inscrits au Bureau de Santé durant les dernières 24 heures :

MARIAGES—Charles Horn à Theresa Emerson; Joseph F. Trepagnier à Isabelle Guitard; Thomas Seldon à Harriet Noble; Hubert Mills à Caroline Johnson; John W. Thompson à Anna Thompson; Benjamin Franklin à Adeline Forrest; Alcide Thomas à Marie Louise Johnson; Henry Rogers à Rutha Bender.

NAISSANCES—Mmes G. Vernagalla, une fille; J. Schroeder, Jr., une fille; A. C. Santana, une fille; W. Moore, un garçon; W. Lauman, une fille; H. P. Hoffman, un garçon; H. Hammel, un garçon; N. H. Hewes, un garçon; P. Hountha, une fille; J. S. Greeck, un garçon; T. E. French, une fille; H. P. Duffy, un garçon; L. A. Donsio, une fille; J. Crowley, un garçon; W. W. Chisholm, une fille; L. A. Bonsio, un garçon; C. Bader, un garçon.

DECES—Peter O'Donnell, 21 ans, 1905 St-Thomas; Julius King, 18 ans, Infirmerie Toure; Mme Vve Melanie Brunet, 57 ans, 617 Bourbon; K. C. Peterson, 48 ans, Hôpital de Marine des Etats-Unis; A. Pellegrin, 23 ans, 907 Poydras; E. Clark, M. D., 35 ans, 320 Sud Rempart; J. F. Fraucke, 27 ans, 1214 avenue Napoléon; Mme Vve Patrick Read, 69 ans, 3767 Constance; P. Tuohy, 52 ans, 2748 Palmyre; Mary J. Paruti, 8 mois, 619 Bourbon; H. E. Rabbach, 53 ans, 2108 Palmyre; J. Kahn, 33 ans, 114 Adams; Mme Vve Seraphine Bigunet, 66 ans, 1801 rue Jena; V. Eugene, 22 ans, 4444 rue Jena; W. Green, 18 jours, 3315 Marais; J. Lafonta, 60 ans, 2511 St-Anne; C Orse, 42 ans, 311 Sud Roman; Bertha Viñars, 19 ans Louisiana Retreat; Robert L. Harris, 43 ans, 2609 Dryades; Sallie Moran, 100 ans, Faith Home.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District—Alexander Kendall vs Mme B. M. Showers—séquestration de $900.

People's Bank of New Orleans vs Mme M. Abadie—action en recouvrement de $250 sur des billets.

Les successions suivantes ont été ouvertes:

Marie Herminie Brunet, Mme Elodie Humphrey Gibson, Sigmond Theuskauf, Eleonor S. Campbell.

Demande d'émancipation :

Catherine D. et John F. Kinney, Mme A. W. Brabant.

Jno. J. Lawson vs la succession de Judah Hart — réclamation de $4,333 59.

Mme Cora Scott vs Emil Baumgarden—action en recouvrement de $258 sur des billets.

L'Etat de la Louisiane vs Rosenstream, Weiss et Cie—$600 pour une licence.

A. J. Cahill vs Pierre G. Maspero—procès exécutif de $1,200.

S. J. Hart vs Narciso Martinez—saisi exécution de $189.

Sparks Bro. et McGee vs Smith et Schumann—$501 78 sur un attachement.

Deuxième Cour de Police Correctionnelle.

Pat Mullen, Edw Norton et Hy Lacoste—vagabondage; $10 d'amende ou 30 jours d'incarcération.

Thérèse Dufes—ivresse; $5 d'amende ou 20 jours d'emprisonnement.

Allen Grima—allures suspectes, $10 d'amende ou 30 jours de prison.

Jas Taylor—bataille et bris de paix $10 d'amende ou 15 jours d'incarcération.

Mis sous caution :

Mme J. M. Ernest, vente de lait falsifié; Marie Trépagnier, insultes et bris de paix; Grace Allen, larcin; Erick A. Peterson, métaux; Jerry Haley, S. G. Hayward, Archie Clarke, bataille et bris de paix; S. G. Hayward, blessures.

Noyé.

Edward Payton, un homme de couleur âgé de 29 ans, s'est noyé, hier après-midi, vers quatre heures et demie, alors qu'il pêchait des sardines dans le fleuve en face de la rue Delaware. Son corps n'a pas été retiré.

Cour suprême.

Arrêts prononcés hier.

Affaire de la Banque Nationale de l'Union centre Hyams et l'Association des Pompiers; appel du jugement de la Cour Civile, de District—jugement confirmé.

Henry Orr vs la ville de la Nouvelle Orléans; appel de la Cour Civile de District, jugement renversé. Pas d'autre audition de cause.

Les sentences ont été prononcées par le juge-président Nicholls.

Par le juge Breaux — L'Etat de la Louisiane vs Ulysses Richard; jugement confirmé.

Mme Lenora Murphy vs Henry L. Robinson; jugement annulé.

John Griffith vs Judge W. Kennedy; jugement annulé.

Par le juge Miller—L'Etat et Bowling C. Hall vs les juges de la Cour d'Appel, du Deuxième District; demande rejetée.

Wm McGraw vs la compagnie du Texas Pacific. Appel de la cour civile de district—Jugement renversé.

Par le Juge Blanchard.

J. A. Fay et Egan Co vs Ouachita Excelsior Saw and Plaining Mills. Appel de la paroisse Ouachita—Jugement renversé.

Etat de la Louisiane vs J. N. Wiggins. Appel de la paroisse Catahoula—Jugement confirmé.

OPERA FRANÇAIS.

Saison 1898-99.

F. Charley, Directeur.

Nouvelle-Orléans, 7 mars 1898.

Aux souscripteurs et patrons de l'Opéra Français,

Quand, pour la première fois, je suis venu à la Nouvelle-Orléans, j'ai exprimé l'opinion que je réitère encore aujourd'hui, à savoir que le succès d'une œuvre comme celle que j'entreprends, dépend en grande partie de l'assistance que je puis recevoir du public.

Grâce à votre estimable et effective coopération, la saison de l'an dernier s'est close de la façon la plus honorable.

Je fais appel, une fois de plus, à votre générosité, et je vous demande de me donner le même appui que je considère comme indispensable au succès.

Je ne suis plus un étranger pour vous; je pourrais peut-être même ajouter, sans crainte d'être contredit, que les patrons de l'Opéra n'ont pas été mécontents de ma dernière direction et que leur sympathie m'est acquise, dans ma nouvelle tentative.

Vous pouvez être sûr que je ferai tous mes efforts pour vous donner pleine satisfaction. Je puis même vous promettre une troupe supérieure à la dernière.

Le succès de mon entreprise dépend de vous et j'espère que vous conserverez votre souscription et m'aiderez ainsi à maintenir une institution si éminemment populaire.

Prix de souscriptions 40 soirées. Loges d'avant-scène, $500; Baignoires $400; Loges grillées $400; Loges découvertes $350; parterre $80.

Comptant que vous accueillerez favorablement ma demande, j'ai l'honneur d'être votre très respectueux serviteur,

F CHARLEY.

(N B.—Pour les souscriptions et tous les renseignements nécessaires, s'adresser au bureau, magasin de musique de Grunewald, 715 rue du Canal, à partir de mercredi, 9 mars, de 2 à 5 heures de l'après-midi.

Ecole Catholique d'Hiver.

Il y avait, hier, à la salle des Odd Fellows, où siège cette année l'Ecole catholique d'hiver, une magnifique assemblée, un auditoire tout-à-fait d'élite.

C'était la première apparition, cet hiver, de M Henry Austin Adams

En son honneur, on avait préparé un petit concert. M. L. Fenteyñes, de la cathédrale s'est fait entendre deux fois, et deux fois s'est fait chaleureusement applaudir.

M. Henry Austin Adams a pris ensuite la parole. On sait que c'est un catholique ardent.

Hier, il a hardiment mis de côté tous les sujets littéraires qui lui sont familiers pour s'occuper du catholicisme, de son influence, de son action, dans le passé, dans le présent et dans l'avenir.

Très intéressantes, très justes les idées qu'il a développées sur ce thème: "l'Eglise et le monde", et surtout sur le rôle que jouent les laïques dans la société moderne.

A une époque sceptique comme la nôtre, c'est le laïque surtout qui doit montrer l'exemple et marcher de l'avant pour conquérir les esprits, gagner les cœurs et diriger sinon les consciences, au moins les actes.

Aujourd'hui, M. Frank Gordon, fils du général John B. Gordon, de Géorgie, fera une intéressante causerie sur les Etats du Sud de l'Union.

Les Vétérans Confédérés, invités à assister à cette séance, se feront un devoir de s'y rendre en foule.

Opéra français.

M. Charley n'a pas perdu de temps, depuis son arrivée à la Nouvelle-Orléans. Il a en employer utilement les heures et les minutes.

Le voici à l'œuvre; il vient de lancer des souscriptions. Nous publions plus bas la circulaire qu'il a envoyée aux patrons de l'Opéra. Elle n'est pas longue, mais elle est éloquente et surtout, elle n'avance rien qui ne soit la parfaite vérité

Nous n'en dirons pas davantage aujourd'hui. Nous laissons la parole à M. Charley lui-même.

Collision.

A trois heures et demie, hier après-midi, Charley Gref, domicilié rue Orange 1027, se trouvait sur un bicycle, lorsqu'arrivé à l'angle des rues St-Charles et Erato, il s'est heurté contre une charette que conduisait Jas Donegan. Le bicycle a été légèrement avarié.

Mère dénaturée.

Willie Smith et Annie Smith, deux enfants, âgés 5 et 3 ans, ont été trouvés hier après-midi, sur un escalier, rue Urquhart près Annette par M. Richard Moore.

Les enfants ont été remis aux soins du Rév. A. E. Clay. Ils déclarent qu'ils ont été laissés dans le voisinage par leur mère, qui soi-disant voulait les mener chez leur grand mère. Mme Smith demeure à l'angle des rues Celliope et Howard.

CONSEIL MUNICIPAL.

Les Conseillers municipaux de la Nouvelle-Orléans se sont réunis hier soir en séance régulière sous la présidence de M. Brittin.

Vingt-neuf membres étaient présents

MESSAGE DU MAIRE.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, le 8 mars 1898.

Aux membres du Conseil.

Les affaires suivantes sont soumises à votre considération et à votre approbation :

1—Rapport du Trésorier montrant la balance en caisse pour la semaine finissant le 5 mars 1898.

2—Communication du commissaire des édifices publics montrant le nombre des prisonniers envoyés quotidiennement au travail, du 1er au 7 mars 1898.

3—Communication de M. Jack Curry relativement à l'octroi de licences aux maisons de jeu.

J'appelle l'attention du conseil sur le fait qu'un transfert final des propriétés de l'ancienne compagnie des ordures ménagères à la ville de la Nouvelle-Orléans a été fait aujourd'hui, et je suggérerai que le conseil agisse en la matière par la nomination d'un comité spécial, ou autrement, pour prendre en considération la question de la mise en opération de l'usine, l'utilité de l'usage des charrettes et des attelages, du nouveau four crématoire, etc.

Respectueusement,

le Maire.

Le message du maire est reçu et les divers articles référés aux comités spéciaux.

Après la lecture des rapports des fonctionnaires et des comités, M. Brittin, président du conseil, dit que l'élection de deux membres du Bureau de Santé est à l'ordre du jour.

M. Claiborne propose l'élection du docteur Benjamin Sexton Story.

M. Peterson seconde cette proposition.

M. Story est élu par vingt-sept voix.

M. Leahy propose l'élection de M. E. W. Moffitt, qui est élu à l'unanimité.

Une ordonnance interdisant l'ouverture de débits de liqueurs dans certaines rues et avenues est longuement discutée.

M. Dreyfous défend cette ordonnance, mais plusieurs autres conseillers s'y opposent, entr'autres M. Ricks, qui s'élève hautement contre les distinctions faites.

Il prétend qu'il y a des lois et des ordonnances en nombre suffisant pour empêcher l'établissement de tout débit de liqueurs aux endroits où la population y est opposée.

L'ordonnance est finalement *laid on table* par 15 voix contre 13.

Plusieurs conseillers opposés à l'ordonnance ont cependant voté pour la continuation de la discussion, par principe.

Les mesures suivantes ont été subséquemment adoptées :

Ordonnance permettant à Wm Westerhaus d'ouvrir un débit de liqueurs à l'angle des rues Dauphine et Congress, et à Mme C. Rehm d'ouvrir un débit de liqueurs à l'angle des rues Jackson et Willow.

Ordonnance financière pour février 1898 commençant les comptes des départements divers; bureau du maire, $12.

Ordonnance financière commençant le département des travaux publics; réparations à la rue rue Calliope, $58

Ordonnance financière commençant la Barber Asphalt Company; pavage de la rue Première, de la rue Prytania à l'avenue St Charles, $326.01.

Ordonnance remboursant à D. Negretto jeune une somme de $232 versée en excès de la réclamation de la vi le dans une vente de propriété pour taxes.

Amendement à l'ordonnance numéro 13,917 tendant au paiement de divers comptes.

Ordonnance acceptant la soumission de la Barber Asphalt Company pour le pavage des intersections de l'avenue Jackson.

Ordonnance acceptant la soumission de J M. Kelly pour le pavage en *chert* de l'avenue Tulane, entre les avenues Hagan et Carrollton.

Ordonnance acceptant la soumission de la City Lumber Company pour la fourniture de bois à la ville.

Ordonnance enjoignant au trésorier de recevoir sans intérêts le montant de certaines taxes au nom de G. Mattines.

Une discussion s'engage sur une ordonnance relative au pavage des rues en asphalte et désignant les genres d'asphalte qui seront employés, et établissant la qualité requise.

Un amendement est d'abord adopté par 15 voix contre 13; puis la motion de renvoi de l'ordonnance à la commission est votée par 16 voix contre 13.

Ordonnance autorisant l'annulation des taxes au nom de Mme J. V. Gourdain.

Ordonnance permettant à la veuve H. Beck de faire installer une machine à vapeur de la force de cinq chevaux dans la bâtisse située à l'angle des rues Chartres et Elmire.

Ordonnance changeant le nom du côté du lac de l'avenue Henry Clay, à partir de l'avenue St Charles, en celui d'avenue Palmer.

Ordonnance enjoignant au contrôleur de transférer une somme de $460 pour des réparations à l'avenue des Champs-Elysées.

Ordonnance réglant les taxes de la Daily State Publishing Company sur versement d'une somme de $840.

Ordonnance enjoignant au commissaires des travaux publics de poser des ponts en fer sur les ruisseaux aux intersections des rues Commune et St-Charles et des rues Union et Baronne.

Ordonnance enjoignant à l'attorney de la ville de procéder aux expropriations nécessaires pour l'ouverture de la rue Dumaine, du bayou St Jean au Parc de la Ville.

Permission à Peter Loverdi d'ouvrir un débit de liqueurs à l'angle des rues Remparts et Mazant.

Ordonnance amendant l'ordonnance interdisant la destruction ou l'enlèvement des drapeaux indiquant dans les maisons l'existence de la diphtérie, de la fièvre scarlatine, etc.

Ordonnance transférant une somme de $500 pour le pavage en coquilles de l'avenue St-Roch, de Chartres à St-Claude.

Ordonnance pour le pavage du trottoir du coté inférieur de l'avenue des Champs Elysées, de Claiborne à Marigny.

Après la lecture des affaires nouvelles l'ajournement a été prononcé.

Deux filous arrêtés.

Charles Daredout et Chas Meyers, deux filous, de la plus belle eau, ont été arrêtés hier matin, et envoyés en prison pour 30 jours par le juge Finnegan.

Les deux individus sont entrés, lundi soir, dans la boutique de Mme Edward Segassie, rue Dryades 1228 et dans le magasin d'épiceries de Jno Rabier, où ils ont réussi à floner les propriétaires de ces établissements d'une somme de $4 chacun.

CONVENTION CONSTITUTIONNELLE.

Présidence du juge Lawrason.

Le secrétaire appelle le roll—103 membres; il y a un quorum.

Rév. Parson, ministre protestant, du Canada, en tournée ici, fait la prière.

Plusieurs membres demandent des permissions d'absence.

M. Ware propose de rejeter la pétition provenant de Bunkie, lue hier, car elle est insultante pour la convention.

M. Coco offre un substitut; que cette convention n'y fasse pas attention. Il y a là une question de délicatesse envers plusieurs membres de cette convention.

Les citoyens de Bunkie peuvent différer quant à l'opinion du comité de suffrage, mais ils ont bien le droit de protester. C'est pourquoi il propose de ne rien leur répondre; voilà tout.

Un membre propose, avant d'agir, d'attendre la réception officielle de ce document : par le comité de suffrage. (Discussions animées.)

M. Boutner demande de laisser les choses comme elles sont, à moins que le comité de suffrage ne prenne lui-même la chose en considération.

Si le comité de suffrage envoie à l'assemblée certaines modifications sans importance à son rapport.

Le président Kruttschnitt lit un communiqué émanant des "Sons of Atherios" contre l'article du comité de suffrage, au sujet des étrangers. Ils blâment les grandes facilités accordées à leur droit de voter.

M. Hart demande que les absences ne soient accordées aux membres qu'après l'ajournement, chaque jour de la convention.

L'hon Thompson fait une motion relative aux condamnés dans le pénitencier.

M. Burke fait un rapport, avec des amendements, sur nos affaires municipales.

M. Moore demande que le rapport du suffrage soit examiné franchement et loyalement, sans préjudice par les membres, fussent-ils hostiles ou non. Il parle de limiter d'abord la discussion à une demi heure pour chaque orateur; que l'on en fasse ensuite la 3me lecture, examinant chaque section séparément, sérieusement, puis de ne plus limiter le temps de la discussion de bill, chacun pourra parler selon ses idées.

Débats parmi les membres.

L'honorable Brarsale ne trouve que peu de différence dans les divers arguments des membres.

M. Moore propose de commencer la troisième lecture du Bill du suffrage.

M. Pujo désire que cette lecture ne soit pas finale. Ce sera simplement pour le clair examen du rapport du comité.

M. Moore. Certainement, nous ne sommes pas encore prêts pour prendre une décision.

La lecture est accordée.

M. Kruttschnitt, chairman du comité du Suffrage, sur la demande d'un membre se rend à la plateforme et commence cette lecture.

Ceci est le plus important sujet devant la convention. Il est nécessaire de bien l'élucider. La grande difficulté est le 15ème amendement introduit dans notre constitution et qui constitue le grand crime du 19me siècle.

Deux problèmes sont à résoudre par le peuple : 1. se débarrasser de l'ignorance et de la masse de nègres vicieux dans l'Etat; le 2e est d'encourager les blancs à montrer le désir de se joindre aux votants déjà acquis d'une façon légitime.

Certes, je ne désire pas exclure de cet avantage, ceux seront qui nous ont montré toute leur sympathie au 14 septembre. On ne saurait nous reprocher de vouloir exclure la race noire; mais nous voulons les protéger contre la classe inhabile et ignorante, qui peut exister parmi eux.

Ayant examiné les plans essayés dans divers Etats, comme le Mississipi et la Caroline du Sud, il croit cela possible. La Louisiane, Etat cosmopolite, ne saurait recourir exactement aux mêmes moyens, car ces Etats avaient à lutter surtout contre la fraude, tandis que nous devons offrir notre appui à qui nous a aidés, à l'heure du péril et a versé comme nous son sang pour le Sud.

C'est nommer une classe de blancs, dignes d'intérêt, de respect. Kruttschnitt lit, examine article par article la loi du suffrage, et promenant son investigation sur les documents des Cours, voit que le nombre des nouveaux votants ne serait en aucun cas être dangereux, quant au grand nombre.

Il s'oppose au poll tax, non point qu'il refuse de faire payer au votant cette petite imposition, mais parce qu'il trouve que faire un droit sine qua non pour pouvoir voter, est excessif. Enfin, exiger que ce soit payé six mois d'avance ne pourra servir qu'aux "tous" des wards, et à de tristes influences.

M. Wise, de la paroisse Caddo, occupe à son tour la plateforme. Discours passablement hostile au bill du suffrage. Il objecte à plusieurs articles, assure qu'appuyer ses arguments sur certains Etats comme le Massachusetts, c'est errer, cet Etat ayant des besoins bien différents des nôtres, des idées absolument contraires. Pourquoi ne pas mentionner seulement la Caroline du Sud et les Etats qui sont nos voisins ?

Si nos spécialistes trouvent que le poll tax est avantageux, pourquoi ne pas l'appliquer ? Vaut-il mieux perdre quelques votants, en bien imposer une aussi faible rétribution à quelques uns embarrassés pour la payer ? Les raisons contre le poll tax lui paraissent puériles. Mesure d'avenir, les nouvelles générations la payeront, ne fut-ce que par patriotisme. La redevance est faible et peu gênante. En cela, elles comprendront qu'elles remplissent leur devoir. Je n'ai rien à dire quant à la réunion concernant les nouveaux votants de nationalité étrangère.

Discours du membre Coco :

Je touche un sujet délicat et prends en considération les points de vue de tant de spécialistes distingués. Ce pays appartient à la race blanche. L'homme blanc a scellé ses droits par son sang versé pour le bien du pays. Si des droits nouveaux ont été accordés à la race africaine, je trouve que nos embarras, notre gêne politique et sociale doivent pas être augmentés. Les plus grands embarras de cette convention proviennent de cette question.

En face du 15ème amendement, il nous faut travailler sans ou violer le caractère constitutionnel. Le rapport du comité de suffrage me serait être, sous certaines points, et favorable au XVe amendement. Comparez les articles, cela semble irréconciliable. L'article concernant les étrangers est manifestement opposé à la Constitution. Ne peut-il prouver ses qualifications à la citoyenneté ? Alors celui-ci dépendra sur sa femme ou de ses ancêtres pour cela.

Est-ce bien selon la Constitution ? Doit-il s'appuyer sur cette base unique pour pouvoir voter ? Un habitant de New York est naturalisé. Puis il retourne dans sa première patrie et devient un étranger pour l'Amérique.

Longtemps après son entrée revenant en Amérique, vers 21 ans, peut-il prétendre que leur père ayant été Américain, ils sont citoyens ? Est-ce suffisant pour jouir des droits de citoyen ? Sur les droits de mes ancêtres, puis-je réclamer mes droits à voter ? Cela me paraît peu pratique et laisserait trop de latitude, d'avantages à certaines gens, au détriment d'autres. C'est contraire aux droits sacrés de l'Amérique. Notre peuple ne sera point satisfait de telles lois.

L'homme né dans cette contrée doit jouir de certains privilèges, plus difficiles à conquérir par l'étranger. Les choses ne seraient pas égales. Le vote par "proxy" me semble aussi trop élastique, cela mènerait à bien des abus. C'est inconstitutionel. Le poll tax me paraît soulever bien des difficultés. Pourquoi la payer d'avance plus que les autres taxes.

Dans la Caroline, on paye 4 mois d'avance avant de pouvoir voter. Est-ce bien ?

A la mémoire des victimes du désastre du Maine.

Il s'est formé un Comité national composé des sommités de la politique, de la finance, de la magistrature, du barreau, du commerce, du clergé de toute dénomination et des maires de toutes les grandes villes des Etats Unis pour élever un monument à la mémoire des marins qui ont péri victimes du désastre du Maine.

M. Flower a été, naturellement choisi comme membre de ce comité qui est à l'œuvre depuis une semaine, et a déjà recueilli des milliers de dollars. Il est à espérer que la Nlle-Orléans fera bonne figure sur la liste des souscripteurs qui doit être close dans soixante jours.

Tentative d'Assassinat.

Une tentative d'assassinat a eu lieu, hier soir, ou peu avant neuf heures, à l'angle des rues Poydras et Carondelet.

Au moment où M. Guillaume Lapontze, un boucher établi au marché Poydras, traversait la chaussée, Morris L. Huss et son beau-frère, Edward Mumford, se sont lancés et ont chacun vidé leur revolver sur lui. Lapontze a miraculeusement échappé aux balles, son paletot ayant été percé en quatre endroits.

Mumford et Huss ont été arrêtés par un citoyen du nom de Pete Smith, qui les a remis entre les mains des détectives Stubbs et Littleton. Ils ont été conduits à la station du premier précinct.

Au représentant de l'*Abeille*, M. Nuss a déclaré que son intention était bien de tuer Lapontze, qui l'avait déshonoré.

Nuss est un tailleur établi rue Carondelet 517.

Il louait une chambre à Lapontze, qui est séparé de sa femme, depuis quelques mois. Il déclare que c'est le 28 février qu'il s'est aperçu de l'intimité qui régnait entre Lapontze et sa femme. Sachant que sa conduite avait été découverte, Lapontze a quitté la demeure de Huss, et depuis lors ce dernier ne l'avait pas revu.

Hier soir, Huss se trouvait avec son beau frère. Il était en face de chez lui, lorsqu'il a vu Lapontze, rôdant dans les environs, et c'est après s'être consulté que les hommes ont formé le dessein de tuer Lapontze.

Ce dernier, ayant été également conduit au poste de police, a été interrogé par notre reporter. Il a nié l'accusation portée par le mari. Il déclare que le jour en question, Mme Huss se trouvait effectivement dans sa chambre, et comme il prévoyait une scène entre les époux, il a préféré quitter le logis. Ses relations avec Mme Huss n'ont été autres qu'amicales.

Disparu.

Charles Konen, a disparu de chez lui, à l'angle des rues St-Charles et Aline, depuis samedi dernier.

Konen devait une somme de $300 à M. Woodruff, un marchand de bestiaux, qui avait obtenu un jugement contre lui. Les amis de Konen sont d'avis qu'il s'est embarqué pour l'Ile de Cuba.

Arrestations du mois de février.

Jno L. Fellin, le commis du surintendant de la police, a, hier soir, soumis au chef Gaster la liste suivante des arrestations opérées le mois dernier :

Premier precinct 377; deuxième 128; troisième 426; quatrième 250; cinquième 100; sixième 111; septième 86; huitième 57; neuvième 50; dixième 48; onzième 58; bureau des détectives 72. Total 1763. Blancs 1187; couleur 576.

NOUVELLES A LA MAIN.

Incendies—L'avant dernière soirée, un feu, causé par l'explosion d'une lampe, a éclaté dans la demeure de Mme Hattie Simpson, rue N Remparts, 206. La bâtisse, qui appartient à Mme Pons, a été légèrement avariée.

A huit heures, hier matin, une alarme, à la boîte No 18, a été donnée pour un feu découvert dans un cottage à l'angle des rues Berlin et Pitt, occupé par John McGill. Maison et contenu, évalués à $1,000, ont été détruits.

Vols—W. L. Wade, domicilié à l'angle des rues Dauphine et Lafayette déclare à la police qu'il se trouvait, l'avant-dernière nuit, dans le café de Bonemo, à l'intersection des rues Gasquet et Franklin, où il prétend qu'une femme du nom de Mamie Kilcannan, lui a volé $15. La femme a été arrêtée.

—John Callandra, un laitier qui demeure rue Grant 2063, déclare que pendant qu'il passait hier après-midi, rue des Français près Miro, un inconnu est monté sur sa charette et a volé une fourche évaluée à $2.

—La demeure de Louisa Cantalon avenue Carrollton 3207, a été visitée hier matin, vers cinq heures, par un voleur qui a fait siens des vêtements et une somme de $36.

—Hier matin, entre une et deux heures, un voleur en escaladant une fenêtre, s'est introduit dans le débit de liqueurs de Frank Palambo, à l'angle des rues Oak et Général Ogden, à Carrollton, et en a emporté pour environ $25 de liqueurs.

Coup de couteau—Au cours d'une querelle survenue, hier soir, à 7 heures, à l'angle des rues Clio et Willow, entre deux négresses, Mary alias Brooky et Prescilla Johnson; cette dernière a reçu un coup de couteau au bras gauche.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

MERCREDI, 9 MARS 1898.

Bayou Lafourche—TECHE, à 5 p m.

Rivière Rouge—VALLEY QUEEN, à 5 p m.

Grand Lake et Bends—T. P. LEATHERS, 5 p m

JEUDI, 10 MARS 1898.

Bas du fleuve—GROVER CLEVELAND 11 a m

Bayou Lafourche—LAFOURCHE, à 5 p m

Bayou Sara—IMPERIAL à 5 p m

Rivière Atchafalaya—WARREN, à 5 p m

1898—"DIRECTORY" D'AFFAIRES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

L. Soards, Editeur, 606 Allée Commerciale.

Cette publication bien connue sous le titre de "Soards' New Orleans TRADE GUIDE" est maintenant complète. Ceux qui n'ont pas eu notre "Directory" régulier qui contient aussi beaucoup de choses de valeur, et qui ne peuvent pas se procurer un grand livre, devraient souscrire pour le "Business Directory" (Trade Guide). PRIX, SEULEMENT $1 par copie et envoyé par la poste affranchissement payé au reçu du prix. Adressez comme ci-dessus et obligez

L. SOARDS.

N. B.—Caution—Méfiez-vous des imitations qui sont offertes en vente. Ce sont des fraudes. N'encouragez pas les pirates.

L'ATHENEE LOUISIANAIS

CONCOURS DE 1897.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année

"LOUIS XIV ET SON SIECLE."

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1898 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or, et un prix de $50 en espèces.

L'Athénée, s'il le juge convenable, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du candidat qui a mérité la médaille pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,

BUS. ROUEN.

P. O. Box 725.

DECES.

BROUSSE—Décédée hier mardi 8 mars à 2 heures P M., CELESTE DELORD, femme de Romain Brousse, à l'age de 38 ans, native de la Nouvelle-Orléans. Les parents, amis et connaissances des familles Brousse Delord, Sena et Courtade sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mercredi, 9 mars à 4 heures P M de sa dernière résidence No 434 rue Hancock, coin Douglas.

AICARDI.—Décédé mardi matin, le 8 mars 1898, à 7 1/4 heures, à l'âge de 55 ans LOUIS AICARDI, natif de Marseille, France. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de la famille Guillaud, sont respectueusement invités à assister aux funérailles, qui auront lieu aujourd'hui mercredi, à 3 heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, coin Conti et Passage de la Bourse

JOHN BONNOT.

Entrepreneur de pompes funèbres

Raoul Bonnot, Directeur.

No 623 RUE STE-ANNE.

Téléphone No 1043.

'14 sept—3m

Telephone No 408.

F. Laudumiey & Co

Limited.

ENTREPRENEURS DE

Pompes Funèbres

1128 Nord Remparts.

Nous faisons de l'embaumement une spécialité.

23av—6m

Propriétaires et agents, sachez que la Pelican Excavating Co. nettoie les voutes à meilleur marché qu'aucune autre compagnie. Bureau 320 Carondelet.

17 oct—1an

Succession de Ernest Morel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 54,279—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Léonie Fortier, veuve de Ernest Morel, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN

Greffier.

6mars—4 8 15

AMUSEMENTS.

GRAND OPERA HOUSE.

Seule matinée samedi.

La diva distinguée

MARGARET MATHER

Et son excellente troupe dans une somptueuse production de $40,000 de

"CYMBELINE."

Directement de sa tournée triomphale au Théâtre Wallack de New York.

Dimanche 13 mars, Brother for Brother.

6 mars—6 f

THEATRE ST-CHARLES.

Ce soir et toute la Semaine.

Matinées Mardi, Jeudi et Samedi à Midi.

DONNELLY

—ET—

GIRARD,

Les Grands Comédiens Américains,

—DANS—

THE GEEZER,

La pièce la plus drôle qui existe.

La semaine prochaine—THE GIRL I LEFT BEHIND ME.

6 mars—6f

Académie de Musique.

Ce soir et toute la semaine.

Seul Matinée Samedi

W. A. Brady et A. Zegfeld Jr. présentent la "Belle des Belles"

ANNA HELD.

Idole populaire de France.

"A Gay deceiver"

Un voyeur imposteur.

Et la sensation de la sa